

SECTION 1 : IDENTIFICATION**Identifiant du produit****Forme du produit** : Mélange**Nom du produit** : HARDENER 561, HARDENER 561BU**Utilisation prévue du produit****Utilisation de la substance et/ou du mélange** : Aucune utilisation n'est spécifiée.**Nom, adresse et téléphone de la partie responsable****Entreprise**

Helmitin Inc.

99 Shorncliffe Rd

Toronto, Ontario, M8Z 5K7

877.823.2624

11110 Airport Road

Olive Branch, MS 38654

Téléphone : 877.823.2624

www.helmitinadhesives.com

Numéro d'appel d'urgence**Numéro d'urgence** : CANUTEC 613-996-6666 / CHEMTREC 1-800-424-9300**SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS****Classification de la substance et/ou du mélange :****Classification (SGH-US)**

Tox. aiguë 4 H332

Allerg. cut. 1 H317

STOT RE 3 H335

Texte complet des phrases H : voir section 16

Éléments d'étiquette**Étiquetage SGH-US****Pictogrammes de danger (SGH-US)** :

SGH07

Terme d'avertissement (SGH-US) :

Attention

Mentions de danger (SGH-US) :

H332 Nocif par inhalation.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence (SGH-US) :

P260 Ne pas respirer les brouillards / vapeurs / aérosols.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'air frais à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P302+P352 En cas de contact avec la peau : Laver abondamment à l'eau.

P314 Consulter un médecin en cas de malaise.

P333+P313 En cas d'irritation : Consulter ou demander l'avis d'un médecin

HARDENER 561

Fiche de données de sécurité

Conformément au registre fédéral / Vol. 77, No. 58 / Lundi 26 mars 2012 / Règles et réglementations

P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient bien fermé.

P501 Éliminer le contenu et/ou récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.

Autres dangers

En contact avec de l'eau, du dioxyde de carbone est libéré.

Toxicité aiguë inconnue (SGH-US) Non disponible

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Mélange

Nom	Identifiant du produit	% par poids
Polyisocyanates de HDI	(CAS No) 125252-47-3	80 -100

L'identité chimique spécifique et/ou le pourcentage exact des composant(s) n'ont pas été divulgués en raison du secret commercial.

SECTION 4 : PREMIERS SOINS

Description des mesures de premiers secours

Général : Ne rien donner, par voie orale, à une personne inconsciente. En cas de malaise, consulter un médecin (montrer l'étiquette si possible).

Inhalation : Éloigner la personne de la zone contaminée. Air frais et repos. Si nécessaire consulter un médecin. Montrer cette fiche au médecin. Les réactions asthmatiques extrêmes qui peuvent survenir chez les personnes sensibilisées peuvent être mortelles. Consulter immédiatement un médecin. Administrer de l'oxygène ou une respiration artificielle si nécessaire. Des symptômes de type asthmatique peuvent se développer et peuvent être immédiats ou retardés de plusieurs heures.

Contact avec la peau : Utiliser un équipement de protection approprié pour traiter une personne contaminée. Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit. Laver avec de l'eau et du savon. Laver immédiatement et abondamment pendant une période prolongée (au moins 15 minutes). En cas d'inflammation (rougeur, irritation, ...) consulter un médecin. Mettre les vêtements souillés dans un sac scellé en vue de l'élimination.

Contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau courante pendant une période prolongée, (au moins 15 minutes) tout en gardant les yeux grands ouverts. Si l'irritation persiste, consulter un médecin. Montrer cette fiche au médecin.

Ingestion : NE JAMAIS faire vomir. Rincer la bouche avec de l'eau. Ne rien donner à boire. Consulter un médecin. Montrer cette fiche au médecin.

Remarques à l'attention des médecins

Yeux : Tâche pour preuves de lésions cornéennes. Si la cornée est brûlée, instiller la préparation antibiotique / stéroïde selon les besoins. Les vapeurs au poste de travail peuvent produire un œdème cornéen épithélial réversible altérant la vision. **Peau** : Ce composé est un sensibilisant cutané. Traitement symptomatique comme pour la dermatite de contact ou la brûlure thermique.

Ingestion : Traitement symptomatique. Il n'y a pas d'antidote spécifique. Il est contre-indiqué de provoquer le vomissement en raison de la nature irritante du composé. **Inhalation** : Le traitement est essentiellement symptomatique.

HARDENER 561

Fiche de données de sécurité

Conformément au registre fédéral / Vol. 77, No. 58 / Lundi 26 mars 2012 / Règles et réglementations

Symptômes et effets principaux, aigus et différés

Aigu

Les vapeurs ou brouillard d'isocyanate à des concentrations supérieures aux limites ou directives d'exposition peuvent irriter (sensation de brûlure) les membranes muqueuses des voies respiratoires (nez, gorge, poumons) présentant des symptômes de nez qui coule, maux de gorge, toux, malaise thoracique, essoufflement et affecter le système respiratoire (difficulté à respirer). Les personnes ayant une hyper-réactivité bronchique non spécifique préexistante peuvent répondre à des concentrations inférieures aux limites ou aux directives d'exposition avec des symptômes similaires, et développer une crise d'asthme ou des symptômes similaires à l'asthme. Une exposition bien au-dessus des directives ou des limites d'exposition peut conduire à une bronchite, un spasme bronchique et un œdème pulmonaire (liquide dans les poumons). Une pneumopathie d'hypersensibilité ou une pneumonie chimique, avec des symptômes grippaux (ex : fièvre, frissons), ont également été signalées. Ces symptômes peuvent apparaître plusieurs heures après l'exposition. Ces effets sont généralement réversibles.

Peut provoquer une irritation de la peau avec des symptômes de rougeurs, des démangeaisons et une enflure. Peut entraîner une sensibilisation. Les personnes déjà sensibilisées peuvent éprouver une réaction allergique cutanée avec des symptômes de rougeurs, démangeaisons, gonflements, et une éruption cutanée. Le matériau durci est difficile à enlever.

Peut provoquer une irritation des yeux avec des symptômes de rougeur, larmolement, picotements et enflure. Peut causer des lésions temporaires de la cornée. La vapeur ou les aérosols peuvent causer une irritation avec une sensation de brûlure et larmolement.

Peut provoquer une irritation du tube digestif ; Les symptômes peuvent inclure des douleurs abdominales, des nausées, des vomissements et la diarrhée.

Différé

Les symptômes affectant les voies respiratoires peuvent également survenir plusieurs heures après la surexposition.

Danger

Contact avec la peau : Le contact avec la peau peut aggraver les maladies cutanées existantes. L'inhalation du produit peut aggraver les problèmes respiratoires chroniques existant tels que l'asthme, l'emphysème ou la bronchite.

Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Tous les traitements doivent être basés sur les signes et symptômes de détresse observés chez le patient. Il faut envisager la possibilité qu'une surexposition à des substances autres que ce produit ait pu se produire. Traitement symptomatique. Aucun antidote spécifique disponible.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Produit chimique sec, dioxyde de carbone (CO₂), mousse, ou eau pulvérisée pour les grands incendies.

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque d'incendie : Liquide combustible. Lors de la combustion des vapeurs toxiques sont libérées.

Risque d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

Réactivité : Réagit avec l'eau en libérant de grandes quantités de dioxyde de carbone pouvant provoquer une accumulation de pression dans les espaces confinés.

Produits de décomposition dangereux

Par le feu et une forte chaleur : Le dioxyde de carbone (CO₂), le monoxyde de carbone (CO), les oxydes d'azote (NO_x), une épaisse fumée noire, le cyanure d'hydrogène, l'isocyanate, l'acide isocyanique, d'autres composés indéterminés.

Risques inhabituels d'incendie et/ou d'explosion

Un récipient fermé peut se rompre dans des conditions de chaleur extrême ou lorsque les contenus sont contaminés avec de l'eau (formation de CO₂). Utiliser un jet d'eau froide pour refroidir les récipients exposés au feu afin de réduire au minimum le risque de rupture. Les grands feux peuvent être éteints avec de grands volumes d'eau appliqués à partir d'une distance de sécurité.

Conseils aux pompiers

Mesures de précaution en cas d'incendie : Faire preuve de prudence au moment de lutter contre un incendie de produits chimiques. En cas d'incendie, des fumées dangereuses seront présentes.

HARDENER 561

Fiche de données de sécurité

Conformément au registre fédéral / Vol. 77, No. 58 / Lundi 26 mars 2012 / Règles et réglementations

Protection lors de la lutte contre l'incendie :

Les pompiers doivent porter un équipement de protection de lutte contre l'incendie structurel conforme à la norme NFPA, y compris un appareil respiratoire autonome, un casque, une cagoule, des bottes et des gants conformes à la norme NFPA. Éviter le contact avec le produit. Décontaminer l'équipement et les vêtements de protection avant de les réutiliser. Lors d'un incendie, des vapeurs d'isocyanate et d'autres gaz irritants, hautement toxiques peuvent être produits par la décomposition thermique ou la combustion.

Information additionnelle

Rester en amont.

Évacuer le personnel loin des fumées.

En cas d'incendie à proximité : Refroidir les récipients/équipements exposés à la chaleur avec un jet d'eau. S'assurer qu'il n'y a AUCUN contact direct entre l'eau et le produit. Ne pas respirer les fumées. Ne PAS essayer de combattre le feu sans équipement de protection approprié.

S'il y a un incendie à proximité et si l'emballage n'a pas été endommagé : Utiliser des extincteurs appropriés.

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Ne pas respirer les gaz.

Ne PAS s'approcher en AVAL.

Ne PAS essayer de prendre des mesures SANS équipement de protection approprié.

Appareil respiratoire autonome.

Vêtements et équipements de protection totalement imperméables.

Baliser la zone contaminée avec des signes et empêcher l'accès aux personnes non autorisées.

Précautions pour la protection de l'environnement

Procédures en cas de déversements et fuites

Mettre en œuvre le plan d'intervention d'urgence du site. Évacuer le personnel autre que le personnel d'intervention. L'ampleur de l'évacuation dépend de la quantité rejetée, des conditions du site et de la température ambiante. Isoler la zone et empêcher l'accès des personnes non autorisées. Prévenir la direction. Appeler CHEMTREC au 1-800-424-9300 pour assistance et conseil.

Porter un équipement de protection individuelle (EPI) adéquate comme spécifié dans la FDS ou le plan d'intervention d'urgence du site. Aérer et retirer les sources d'inflammation. Maitriser la source de la fuite. Contenir le matériel libéré par un barrage, une digue, en le retenant ou le détournant dans une zone de confinement appropriée. Absorber ou pomper autant de matière déversée que possible. Lors de l'utilisation d'absorbant, couvrir complètement la zone de déversement avec un matériau absorbant approprié (ex : la vermiculite, la litière pour chat, Oil-Dri®, etc ...). Permettre au matériau absorbant d'absorber le liquide déversé. Pelleter le matériau absorbant dans un récipient métallique approuvé (à savoir, un baril de récupération 55 gallons). Ne pas remplir le récipient à plus de 2/3 pour permettre l'expansion, et ne pas serrer le couvercle sur le récipient. Répéter l'application d'un matériau absorbant jusqu'à ce que tout le liquide soit retiré de la surface.

Décontaminer la zone de déversement à l'aide d'une solution de neutralisation (voir la liste des solutions sur la FDS) ; frotter la surface avec un balai ou une brosse permet à la solution de décontamination de pénétrer dans les surfaces poreuses. Attendre au minimum 15 minutes après la première application de la solution de neutralisation. Couvrir la zone avec un matériau absorbant et pelleter ceci dans un récipient métallique approuvé. Vérifier la contamination de surface résiduelle en utilisant des kits de test Swype®, disponibles auprès de Colorimetric Laboratories, Inc. (CLI) au 847-803-3737. Si l'essai Swype® démontre qu'il reste de l'isocyanate sur la surface (couleur rouge sur le tampon), répéter les applications de solution de neutralisation, avec un lavage, suivi par un absorbant jusqu'à ce que la surface soit décontaminée (pas de changement de couleur sur le tampon Swype®). Mettre le couvercle sans visser sur le récipient des déchets métalliques (ne pas visser le couvercle car du dioxyde de carbone et de la chaleur peuvent être générés du processus de neutralisation). Sans visser le couvercle, déplacer le récipient dans une zone isolée et bien aérée pour permettre la libération du dioxyde de carbone. Après 72 heures, sceller le récipient, et éliminer convenablement les déchets et tout autre matériel contaminé (ex : balai ou brosse) conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux en vigueur.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Les produits ou mélanges de produits qui se sont révélés être des solutions de neutralisation efficaces pour la décontamination des surfaces, des outils ou des équipements qui ont été en contact avec un isocyanate inclus :

Produits disponibles auprès de fournisseurs industriels :

· Spartan Chemical Company : 1-800-537-8990:

HARDENER 561

Fiche de données de sécurité

Conformément au registre fédéral / Vol. 77, No. 58 / Lundi 26 mars 2012 / Règles et réglementations

- Spartan® ShineLine Emulsifier Plus
- Spartan® SC-200 Nettoyant Robuste
- Colorimetric Laboratories, Inc. (CLI): 1-847-803-3737
- Solution de décontamination de l'isocyanate
- Mélanger en quantité égale les produits suivantes :
- Essences minérales (80%), Naphta VM & P (15%), et un détergent ménager (5%), et
- Un mélange 50-50 de monoéthanolamine et d'eau

Dans un récipient séparé, mélanger les deux solutions avec un rapport 1: 1 en volume. Immédiatement avant d'appliquer cette solution de neutralisation sur la surface contaminée, mélanger ou agiter le récipient pour garantir un mélange uniforme des ingrédients.

Si les produits ci-dessus ne sont pas disponibles, les produits suivants peuvent être obtenus dans des points de vente :

- ZEP® Commercial Décapant robuste pour sol
- Greased Lightning® Nettoyant et dégraissant super puissant
- EASY OFF® Nettoyant pour four et grill ou EASY OFF® Nettoyant four sans émanation.
- Un mélange de 50% Simple Green® Pro HD Nettoyant robuste et 50% ammoniac domestique
- Un mélange de 90% Fantastic® Nettoyant robuste tout usage et 10% ammoniac domestique

Remarque : Toujours porter les EPI appropriés lors du nettoyage d'un déversement isocyanate et en utilisant une solution de neutralisation. Pour décontaminer la surface, il peut être nécessaire d'appliquer la solution de neutralisation à deux reprises voire plus. Vérifier la contamination de surface résiduelle en utilisant une méthode d'écouvonnage de la surface telle qu'un tampon CLI Swype®.

Référence à d'autres sections

Voir la section 7 pour obtenir des informations sur une manipulation sûre.

Voir la section 8 pour obtenir des informations sur les équipements de protection individuelle.

Voir la section 13 pour toute information sur l'élimination.

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation et/ou stockage

Ne pas respirer les vapeurs, brouillards ou poussières. Utiliser une ventilation adéquate pour maintenir les niveaux d'isocyanate en suspension dans l'air sous les limites d'exposition. Porter une protection respiratoire si le produit est chauffé, pulvérisé, utilisé dans un espace confiné, ou si la limite d'exposition est dépassée. Les propriétés d'avertissement (irritation des yeux, du nez et de la gorge ou odeur) ne sont pas suffisantes pour éviter une surexposition par inhalation. Ce matériel peut provoquer une sensibilisation asthmatique soit lors d'une exposition par inhalation unique à une concentration relativement élevée ou lors d'une exposition par inhalation répétée à des concentrations plus faibles. Les personnes atteintes de problèmes pulmonaires ou respiratoires ou ayant eu des réactions allergiques antérieures aux isocyanates ne doivent pas être exposées à la vapeur ou au brouillard. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Porter une protection adéquate pour les yeux et la peau. Laver soigneusement après manipulation. Ne pas respirer la fumée et les gaz créés par la surchauffe ou la combustion de ce matériau. Les produits de décomposition peuvent être très toxiques et irritants. Conserver dans des récipients hermétiquement fermés pour empêcher une contamination par l'humidité. Ne pas refermer si une contamination est soupçonnée.

Période de stockage :

6 mois : après réception du matériel par le client

Température de stockage

Minimum : 0 °C (32 °F)
Maximum : 30 °C (86 °F)

Conditions de stockage

Conserver à l'écart des produits alimentaires.

L'éducation et la formation des employés pour une utilisation et une manipulation sûre de ce produit est requise conformément à la réglementation sur la communication de renseignements à l'égard des substances dangereuses de l'OSHA.

HARDENER 561

Fiche de données de sécurité

Conformément au registre fédéral / Vol. 77, No. 58 / Lundi 26 mars 2012 / Règles et réglementations

Substances à éviter :

Eau, amines, bases fortes, alcools, alliages de cuivre

SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Polyisocyanates de HDI (125252-47-3)

Limite d'exposition

Moyenne pondérée dans le temps 0,5 mg / m³

Limite d'exposition

Limite d'exposition à court terme (LECT) : 1.0 mg/m³

Tout composant répertorié dans la section 3 et qui ne figure pas dans cette section n'a pas de ACGIH VLE, de OSHA PEL connu ou de limite d'exposition professionnelle recommandée par le fournisseur.

Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les espaces clos. Des rince-œil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition. Veiller à ce que toutes les réglementations nationales / locales soient respectées.

HARDENER 561

Fiche de données de sécurité

Conformément au registre fédéral / Vol. 77, No. 58 / Lundi 26 mars 2012 / Règles et réglementations

Équipement de protection individuelle :

Mesures générales de protection et d'hygiène :

Les bonnes pratiques d'hygiène industrielle exigent que la protection des travailleurs doit être atteinte grâce à des contrôles techniques tels que la ventilation, chaque fois que possible. Lorsque ces contrôles ne sont pas réalisables pour assurer une protection complète, l'utilisation des appareils respiratoires et d'autres équipements de protection individuelle est obligatoire. L'air évacué peut avoir besoin d'être nettoyé par des épurateurs ou des filtres pour réduire la contamination de l'environnement. Les fours de durcissement doivent être ventilés pour empêcher les émissions au poste de travail. Si les dégagements gazeux des fours ne sont pas évacués correctement (ex : s'ils sont libérés dans la zone de travail), une exposition au monomère HDI en suspension dans l'air est possible.

Équipement respiratoire :

Un respirateur qui est recommandé ou approuvé pour une utilisation dans des environnements contenant des isocyanates (purificateur d'air ou approvisionnement en air frais) peut être nécessaire pour des applications de pulvérisation ou d'autres situations telles que l'utilisation à haute température qui peut produire des expositions par inhalation. Un respirateur à adduction d'air (soit une pression positive ou écoulement continu) est recommandé. Avant qu'un respirateur purificateur d'air puisse être utilisé, une surveillance de l'air doit être effectuée pour mesurer les concentrations de HDI polyisocyanate en suspension dans l'air. Les conditions particulières dans lesquelles des respirateur purificateur d'air peuvent être utilisées sont décrites dans les sections suivantes. Respecter les réglementations OSHA pour l'utilisation du respirateur (29 CFR 1910.134). APPLICATION PAR PULVÉRISATION : A. Les bonnes pratiques d'hygiène industrielle spécifie que lorsque les revêtements à base d'isocyanate sont appliqués par pulvérisation, une certaine forme de protection respiratoire doit être portée. Lors d'une application par pulvérisation des revêtements contenant ce produit l'utilisation d'une protection respiratoire à adduction d'air (soit une pression positive ou un écoulement continu) est obligatoire lorsqu'UNE ou PLUSIEURS des conditions suivantes existent : -les concentrations d'isocyanates en suspension dans l'air ne sont pas connues ; ou -les concentrations de monomère isocyanate en suspension dans l'air dépassent 0,05 ppm sur une moyenne de huit (8) heures (10 fois la limite d'exposition MPT 8 heures) ; ou - les concentrations de polyisocyanate en suspension dans l'air (polymères, oligomères) dépassent 5 mg/m³ en moyenne sur 8 heures ou 10 mg/m³ en moyenne sur 15 minutes (10 fois les 8 heures MPT ou les limites d'exposition LECT de 15 minutes) ; ou - Les opérations sont effectuées dans un espace confiné (Voir OSHA Norme des espaces confinés, 29 CFR 1910.146). Une protection respiratoire à adduction d'air bien ajustée (combinaison de vapeurs organiques et particules), prouvée par test pour être efficace dans les environnements de peinture par pulvérisation contenant de l'isocyanate, et utilisée en conformité avec toutes les recommandations faites par le fabricant, peut être utilisée lorsque toutes les conditions suivantes sont remplies : -Les Concentrations de monomère isocyanate en suspension dans l'air sont connues pour être inférieures à 0,05 ppm sur une moyenne de huit (8) heures (10 fois les limites d'exposition MPT de 8 heures) ; et - les concentrations de polyisocyanate en suspension dans l'air (polymères, oligomères) sont connues pour être inférieure à 5 mg/m³ sur une moyenne de 8 heures ou 10 mg/m³ sur une moyenne de 15 minutes (10 fois MPT de 8 heures ou les limites d'exposition de 15 minutes LECT) et un indicateur de fin de vie certifié NIOSH ou un programme de changement basé sur des informations ou des données objectives sont utilisées pour veiller à ce que les cartouches soient remplacées avant la fin de leur durée de vie. En outre, les préfiltres doivent être changés chaque fois que la résistance respiratoire augmente en raison de l'accumulation de particules. OPÉRATIONS SANS PULVÉRISATION : A. Au cours des opérations sans pulvérisation telles que le mélange, la fabrication du lot, l'application au pinceau ou au rouleau, etc., à des températures élevées (par exemple, le chauffage de la matière ou l'application sur un substrat chaud), il est possible d'être exposé à des vapeurs d'isocyanate en suspension dans l'air. Par conséquent, lorsque le système de revêtement sera appliqué sans pulvérisation, une protection respiratoire à adduction d'air (soit une pression positive ou un écoulement continu) est obligatoire lorsqu'UNE ou PLUSIEURS des conditions suivantes existent : -les concentrations d'isocyanates en suspension dans l'air ne sont pas connues ; ou - les concentrations de monomère isocyanate en suspension dans l'air dépassent 0,05 ppm sur une moyenne de huit (8) heures (10 fois la limite d'exposition MPT de 8 heures) ; ou - les concentrations de polyisocyanate en suspension dans l'air (polymères, oligomères) dépassent 5 mg/m³ en moyenne sur 8 heures ou 10 mg/m³ en moyenne sur 15 minutes (10 fois les MPT de 8 heures ou les limites d'exposition LECT de 15 minutes) ; ou - les opérations sont effectuées dans un espace confiné (Voir OSHA Norme des espaces confinés, 29 CFR 1910.146). Une protection respiratoire à adduction d'air bien ajustée (combinaison de vapeurs organiques et particules), prouvée par test pour être efficace dans les environnements de peinture par pulvérisation contenant de l'isocyanate, et utilisée en conformité avec toutes les recommandations faites par le fabricant, peut être utilisée lorsque toutes les conditions suivantes sont remplies : - Les Concentrations de monomère isocyanate en suspension dans l'air sont connues pour être inférieures à 0,05 ppm sur une moyenne de huit (8) heures (10 fois les limites d'exposition MPT de 8 heures) ; et - les concentrations de polyisocyanate en suspension dans l'air (polymères, oligomères) sont connues pour être inférieure à 5 mg/m³ sur une moyenne de 8 heures ou 10 mg/m³ sur une moyenne de 15 minutes (10 fois la MPT sur 8 heures ou les limites d'exposition de 15 minutes LECT) et - un indicateur de fin de vie certifié NIOSH ou un programme de changement basé sur des informations ou des données objectives sont utilisés pour veiller à ce que les cartouches soient remplacées avant la fin de leur durée de vie. En outre, les préfiltres doivent être changés chaque fois que la résistance respiratoire augmente en raison de l'accumulation de particules.

HARDENER 561

Fiche de données de sécurité

Conformément au registre fédéral / Vol. 77, No. 58 / Lundi 26 mars 2012 / Règles et réglementations

· Protection des mains :



Gants de protection

Des gants doivent être portés. Gants en caoutchouc nitrile, Gants en caoutchouc butyle, Gants en néoprène. Le choix des gants doit tenir compte de l'ampleur et de la durée d'utilisation au poste de travail.

Matière des gants Caoutchouc nitrile, Caoutchouc butyle, Néoprène.

Protection des yeux :

Lors de la manipulation directe du produit liquide, une protection des yeux est nécessaire. Des exemples de protection des yeux comprennent des lunettes de sécurité chimique, ou des lunettes de sécurité chimique en combinaison avec un écran facial complet quand il y a un plus grand risque d'éclaboussure.



Lunettes de protection hermétiques

Protection du corps : Vêtements de travail protecteurs

Protection de la peau

Éviter tout contact avec la peau. Selon les conditions d'utilisation, couvrir autant que possible les zones de peau exposées avec des vêtements appropriés pour éviter tout contact avec la peau., Gants, chemises à manches longues et pantalons.

Surveillance médicale

Tous les candidats qui sont affectés sur un poste de travail comportant de l'isocyanate doivent subir au préalable une évaluation médicale. Des antécédents d'eczéma ou d'allergies respiratoires tels que le rhume des foins, sont les raisons possibles d'une exclusion médicale aux zones isocyanate. Les candidats qui ont des antécédents d'asthme adulte doivent limiter le travail avec des isocyanates. Les candidats ayant des antécédents de sensibilisation à l'isocyanate doivent être exclus des travaux ultérieurs avec les isocyanates. Une fois qu'un travailleur a été diagnostiqué comme étant sensibilisé à un isocyanate, aucune autre exposition ne peut être autorisée.

Mesures de protection additionnelles

Des douches d'urgence et des stations de lavage des yeux doivent être disponibles. Éduquer et former les employés pour une utilisation et une manipulation sûre de ce produit. Suivre toutes les instructions de l'étiquette.

Contrôle de l'exposition environnementale : Empêcher le produit de se disperser dans l'environnement.

Contrôle de l'exposition des consommateurs : Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :

État physique	: Liquide
Apparence	: Jaune pâle ou bleu
Odeur	: Douce
Seuil olfactif	: Pas disponible
pH	: Pas disponible
Taux d'évaporation	: Pas disponible
Point de fusion	: Non applicable
Point de congélation	: Pas disponible
Point d'ébullition	: Décomposition
Point d'éclair	: Approximativement 181°C (357°F)

HARDENER 561

Fiche de données de sécurité

Conformément au registre fédéral / Vol. 77, No. 58 / Lundi 26 mars 2012 / Règles et réglementations

Température d'auto-inflammation	: Ca. 445°C (833°F) (DIN51794)
Température de décomposition	: Ca. 290°C (554°F)
Inflammabilité (solide, gazeux)	: Pas disponible
Limite inférieure d'inflammabilité	: Pas disponible
Limite supérieure d'inflammabilité	: Pas disponible
Pression de vapeur	: Pas disponible
Densité de vapeur relative à 20 °C	: Pas disponible
Densité relative	: 1.15g/mL
Gravité spécifique	: 1.15 @ 20°C (68°F)
Solubilité dans l'eau	: Insoluble – Réagit lentement avec l'eau pour libérer du CO ₂ .
Solubilité dans les cétones	: Soluble
Solubilité dans les hydrocarbures aromatiques	: Soluble
Solubilité dans les esters	: Soluble
Coefficient de ségrégation : N-octanol/Eau	: Pas disponible
Viscosité	: 900 – 1,800 centipoise @ 25 °C (77 °F)
Données sur l'explosion - Sensibilité aux chocs mécaniques	: Ne devrait pas présenter de danger d'explosion causée par un choc mécanique
Données sur l'explosion - Sensibilité à la décharge statique	: Ne devrait pas présenter de danger d'explosion causée par une décharge statique

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactions dangereuses

Un contact avec l'humidité, d'autres matériaux qui réagissent avec les isocyanates, ou des températures supérieures à 350 F (177 C), peut provoquer une polymérisation.

Stabilité

Stable dans les conditions recommandées de stockage et d'utilisation.

Substances à éviter

Eau, amines, bases fortes, alcools, alliages de cuivre

Conditions à éviter

Chaleur, flammes et étincelles. À protéger du gel.

Produits de décomposition dangereux

Par le feu et une forte chaleur : Le dioxyde de carbone (CO₂), le monoxyde de carbone (CO), les oxydes d'azote (NOx), une épaisse fumée noire, le cyanure d'hydrogène, l'isocyanate, l'acide isocyanique, d'autres composés indéterminés.

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Voies probables d'exposition :

Contact avec la peau
Inhalation
Contact avec les yeux

Symptômes et effets sur la santé

Aigu : Les vapeurs ou brouillard d'isocyanate à des concentrations supérieures aux limites ou directives d'exposition peuvent irriter (sensation de brûlure) les membranes muqueuses des voies respiratoires (nez, gorge, poumons) présentant des symptômes de nez qui coule, maux de gorge, toux, malaise thoracique, essoufflement et affecter le système respiratoire (difficulté à respirer). Les personnes ayant une hyper-réactivité bronchique non spécifique préexistante peuvent répondre à des concentrations inférieures aux limites ou aux directives d'exposition avec des symptômes similaires, et développer une crise d'asthme ou des symptômes similaires à l'asthme. Une exposition bien au-dessus des directives ou des limites d'exposition peut conduire à une bronchite, un spasme bronchique et un œdème pulmonaire (liquide dans les poumons). Une pneumopathie d'hypersensibilité ou une pneumonie chimique, avec des symptômes grippaux (ex : fièvre, frissons), ont également été signalées. Ces symptômes peuvent apparaître plusieurs heures après l'exposition. Ces effets sont généralement réversibles.

HARDENER 561

Fiche de données de sécurité

Conformément au registre fédéral / Vol. 77, No. 58 / Lundi 26 mars 2012 / Règles et réglementations

Peut provoquer une irritation de la peau avec des symptômes de rougeurs, des démangeaisons et une enflure. Peut entraîner une sensibilisation. Les personnes déjà sensibilisées peuvent éprouver une réaction allergique cutanée avec des symptômes de rougeurs, démangeaisons, gonflements, et une éruption cutanée. Le matériau durci est difficile à enlever.

Peut provoquer une irritation des yeux avec des symptômes de rougeur, larmoiement, picotements et enflure. Peut causer des lésions temporaires de la cornée. La vapeur ou les aérosols peuvent causer une irritation avec une sensation de brûlure et larmoiement.

Peut provoquer une irritation du tube digestif ; Les symptômes peuvent inclure des douleurs abdominales, des nausées, des vomissements et la diarrhée.

Chronique : À la suite de surexpositions répétées précédentes ou d'une dose unique importante, certaines personnes peuvent développer une sensibilisation aux isocyanates (asthme ou symptômes similaires à l'asthme) qui peuvent les amener à réagir à une exposition ultérieure aux isocyanates à des niveaux bien en-dessous des limites ou des directives d'exposition. Ces symptômes, qui peuvent inclure une oppression thoracique, une respiration sifflante, une toux, un essoufflement ou une crise d'asthme peuvent être immédiats ou retardés jusqu'à plusieurs heures après l'exposition. Des réactions asthmatiques extrêmes peuvent être mortelles. Comme pour beaucoup de réponses asthmatiques non spécifiques, des rapports montrent qu'une fois sensibilisée, une personne peut éprouver ces symptômes lors de l'exposition à la poussière, l'air froid, ou d'autres irritants. Cette sensibilité accrue des poumons peut persister pendant des semaines et dans les cas graves pendant plusieurs années. La sensibilisation peut être permanente.

Un contact prolongé avec la peau peut causer des rougeurs, de l'enflure, des éruptions cutanées et dans certains cas une sensibilisation cutanée. Les tests sur l'animal et d'autres recherches indiquent que le contact de la peau avec des isocyanates peut jouer un rôle dans la sensibilisation à l'isocyanate et la réaction respiratoire. Ces données renforcent la nécessité d'éviter le contact direct de la peau avec des isocyanates.

Un contact prolongé de la vapeur avec les yeux peut provoquer une conjonctivite.

Différé : Les symptômes affectant les voies respiratoires peuvent également survenir plusieurs heures après la surexposition.

Données toxiques :

Les données sur le produit ne sont pas disponibles.

Données toxique pour Polyisocyanate de HDI Toxicité

Remarque

Les données sont basées sur un produit similaire, y compris le monomère résiduel.

Toxicité aiguë par voie orale

DL50 : > 2000 mg/kg (rat)

Toxicité aiguë par inhalation

CL50 : 0.39 mg/l, 4 h, poussière/brouillard (rat, femelle) (Ligne directrice 403 de l'OCDE)

Études toxicologiques sur un produit comparable. L'atmosphère des tests générés lors de l'étude des animaux n'est pas représentatif des milieux de travail, de la façon dont la substance est mise sur le marché, et de comment on peut raisonnablement s'attendre à l'utiliser. Par conséquent, le résultat du test ne peut pas être appliqué directement aux fins de l'évaluation du risque. Basé sur un jugement d'expert et les éléments de preuve, une classification modifiée pour une toxicité aiguë par inhalation est justifiée.

Toxicité cutanée aiguë

DL50 : > 2000 mg/kg (lapin, mâle/femelle)

Étude sur un produit comparable.

DL50 : > 2000 mg/kg (rat, mâle/femelle) (Ligne directrice 402 de l'OCDE)

Étude sur un produit comparable.

HARDENER 561

Fiche de données de sécurité

Conformément au registre fédéral / Vol. 77, No. 58 / Lundi 26 mars 2012 / Règles et réglementations

Irritation cutanée

lapin, Ligne directrice 404 de l'OCDE, légèrement irritant
Étude sur un produit comparable.

Irritation oculaire

lapin, Ligne directrice 405 de l'OCDE, légèrement irritant
Étude sur un produit comparable.

Sensibilisation

Sensibilisation cutanée selon Magnusson / Kligmann (test maximisant) : positive (Cobaye, Ligne directrice 406 de l'OCDE)
Étude sur un produit comparable.

Mutagénicité

Toxicité génétique in vitro :
Test de salmonella/microsome (test d'Ames) : Aucune indication sur les effets mutagènes.
Étude sur un produit comparable.

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Données écologiques :

Les données sur le produit ne sont pas disponibles.

Données écologiques pour Polyisocyanate de HDI Biodégradation

2 %, Temps d'exposition : 28 j, pas facilement dégradable.

Toxicité aiguë et prolongée pour les poissons

CL50 : 17.8 mg/l (Danio rerio (poisson zèbre), 96 h)

Toxicité aiguë pour les invertébrés aquatiques

CE50 : 58 mg/l (Daphnia magna (Puce d'eau), 48 h)

Toxicité pour les plantes aquatiques

CEr50 : > 100 mg/l, (scenedesmus subspicatus, 72 h)

Toxicité pour les micro-organismes

CE50 : > 10,000 mg/l, (boues activées)
Étude sur un produit comparable.

Remarques écotoxicologiques supplémentaires

Les données sont basées sur un produit similaire, y compris le monomère résiduel.

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Recommandations relatives au traitement des déchets : Éliminer les déchets conformément aux réglementations locales, régionales, nationales, provinciales, territoriales et internationales. Les récipients vides retiennent des résidus de produit ; respecter toutes les précautions pour le produit. Ne pas chauffer ou couper le récipient vide avec une torche électrique ou à gaz, car des vapeurs et des gaz très toxiques sont formés. Ne pas réutiliser sans un nettoyage et un re-conditionnement commercial. Si le récipient doit être éliminé, s'assurer que tous les résidus de produits sont retirés avant leur élimination.

Écologie - Déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Conformément au DOT Non réglementé pour le transport

Conformément à l'IMDG Non réglementé pour le transport

Conformément à l'IATA Non réglementé pour le transport

HARDENER 561

Fiche de données de sécurité

Conformément au registre fédéral / Vol. 77, No. 58 / Lundi 26 mars 2012 / Règles et réglementations

Conformément au TMD Non réglementé pour le transport

SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Règlements fédéraux des États-Unis. Toxic Substances Control Listé sur l'inventaire du TSCA.

Act :

Aucune substance n'est soumise aux exigences de notification d'exportation TSCA 12 (b).

États-Unis EPA CERCLA Substances dangereuses (40 CFR 302) Composants :

Aucune

SARA Section 311/312 Catégories des dangers :

Risque aigu pour la santé

États-Unis Loi sur le Planification des Mesures d'Urgence et Droit à l'Information des Travailleurs et du Public(EPCRA)

SARA Title III

Section 302 Substance extrêmement dangereuse (40 CFR 355, Annexe A) Composants :

Aucune

États-Unis Loi sur le Planification des Mesures d'Urgence et Droit à l'Information des Travailleurs et du Public(EPCRA)

SARA Title III

Section 313 Produits chimiques toxiques (40 CFR 372.65) Notification du Fournisseur Exigée :

Aucune

États-Unis Resource Conservation and Recovery Act (RCRA) Liste composite des déchets dangereux et annexe VIII des constituants dangereux (40 CFR 261) :

Sous RCRA, il est de la responsabilité de la personne qui génère un déchet solide, tel que défini dans 40 CFR 261.2, de déterminer si ce déchet est dangereux.

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS, Y COMPRIS LA DATE DE PRÉPARATION OU DERNIÈRE RÉVISION

Date de révision : 03/14/2019

Autre information : Ce document a été préparé conformément aux exigences FDS de la norme OSHA sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses 29 CFR 1910.1200.

SGH Phrases de texte complètes :

H332	Nocif en cas d'inhalation.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H335	Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et visent à décrire le produit aux seules fins des exigences en matière de santé, de sécurité et d'environnement. Il ne doit donc pas être interprété comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.

North America GHS US 2012 & WHMIS 2015